

Contrat d'engagement mutuel pour la saison 2010 :

Entre le producteur de vin
-Anne et Pierre-André DEPLAUDE -
7 Rue du Prieuré 42 800 TARTARAS
04 77 75 91 20

Et les adhérents de l'AMAP de Fonsala

1 Article 1 : Engagement de l'adhérent à l'AMAP

L'adhérent (Nom, prénom) : _____ N°: _____

Adresse : _____

Tel : _____ Email : _____

L'adhérent s'engage en son nom à l'achat des bouteilles de vin dans le cadre du présent contrat validé par l'AMAP de Fonsala auprès du producteur précité pour la période du mois de janvier au mois de décembre 2010.

L'adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur de l'AMAP de Fonsala .

En cas d'absence à une distribution pour cas de force majeure, l'adhérent s'engage à récupérer son panier chez le producteur ou lors de la distribution suivante.

Les consommateurs s'engagent à ramener les cartons vides .

2 Article 2 : Engagement du producteur

Le producteur s'engage à produire son vin dans le cadre de la charte des AMAP (disponible auprès du réseau des AMAP de Rhône-Alpes, animé par l'Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs Rhône-Alpes) et à fournir des produits de *l'agriculture paysanne*. Le producteur s'est engagé en 2008 dans une démarche de conversion à l'agriculture biologique.

Il s'engage à fixer les prix de ses produits en toute transparence. Dans la mesure du possible, il doit répercuter les gains d'un engagement à long terme des adhérents sur le tarif, le volume ou la quantité des paniers livrés.

3 Article 3 : Engagement de l'AMAP

L'AMAP s'engage à respecter la charte des AMAP et adhère à ce titre au réseau des AMAP de Rhône-Alpes, animé par Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs Rhône-Alpes. Elle gère la disponibilité du local, point de rencontre entre consommateurs et producteurs, dans lequel s'effectuent notamment les livraisons. Elle met en place des permanences de distribution pour les adhérents, afin d'aider les producteurs à confectionner et distribuer les paniers. Pour cela, elle fera appel à l'engagement de ses adhérents.

4 Article 4 : Contenus des paniers

Le contenu des paniers est confectionné sur mesure (nombre de bouteilles et type de cuvée).

Cuvées proposées	Tarifs à partir de mai 2010
Hommage (Gamay) rouge 2008	5 ,40 €
La Chance (syrah/pinot) rouge 2008	6.60 €
Ciel d'Orage (Gamay/pinot) rouge 2009	5 €
Clair de Lune (Gamay) rosé 2009	4.50 €
Poussière d'étoiles blanc 2009	6 €
Fleur de Pierre (Viognier) blanc 2009	9 €

Pour les consommateurs commandant plus de 36 bouteilles ou 154 € d'achat sur l'année, un rabais de 5% sera appliqué sur ces tarifs.

5 Article 5 : Distributions, commandes et règlements

Lieu / horaire / fréquence de distribution : Centre Social de Fonsala - Les mardi soirs (de 18h30 à 19h30) - Tous les mois (cf. tableau commandes et règlements).

Tableau des commandes

Indiquer le nombre de bouteilles commandées dans chaque case.

	1er/06	6/07	7/09	5/10	2/11	7/12	4/1	1 ^{er} /2	7/3
Hommage									
La Chance									
Ciel d'orage									
Clair de Lune									
Poussière d'étoiles									
Fleur de Pierre									

Total des commandes : _____ € réglé en :

- 2 fois (1^{er} chèque prélevé dès la commande et 2^{ème} à mi-contrat)
- 11 fois (règlement à la livraison)

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre d'Anne et Pierre-André DEPLAUDE

Fait en 2 exemplaires, à St Chamond le/...../2010

Signatures l'adhérent :

Le producteur :